

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :
en exercice 12
présents 9
votants 12 (3
pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de la commune de SORNAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-François LOGE, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme ORLIANGE, M. BELLENGER, Mme CHAUSSADE,
Mme GAILLARD, Mme MICHELON-NATTERO, Mme COIFFARD, Mme
DEZALY, Mme PASQUET.
EXCUSÉS : M. PAILLARD (parti en cours de séance, pouvoir à Mme ORLIANGE),
Mme GIOUX (pouvoir à Mme COIFFARD), M. PETIT (pouvoir à Mme PASQUET).
Secrétaires de séance : Mme ORLIANGE, M. BELLENGER.

OBJET : Tarifs camping

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 voix POUR, 1
ABSTENTION) approuve à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs suivants :

REDEVANCES DE BASE

gratuité pour les enfants de moins de 11 ans

PAR NUITEE PAR PERSONNE
Redevance campeur/emplacement (tente
y compris véhicule, camping-car,
caravane) avec ou sans électricité : **6.50 €**

PAR SEMAINE PAR PERSONNE
Redevance campeur/emplacement (tente
y compris véhicule, camping-car,
caravane) avec ou sans électricité : **35 €**

REDEVANCES ACCESSOIRES

PAR NUITEE
garage mort : **4.20 €**
hors saison (du 01/09 au 30/06) : **2,60 €**
machine à laver : **3 €** par lavage.

Il est rappelé que pour les camping-cars, la vidange des eaux usées et le ravitaillement
en eau restent en libre accès et gratuits.

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2022
et de la publicité sur le site internet de la commune le 12 décembre 2022,

Pour copie conforme :
Le Maire,

Jean-François LOGE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com